

CODATU XII
LA COOPERATION DECENTRALISEE EN MATIERE DE DEPLACEMENTS URBAINS
Préface
Christian PHILIP

Le thème choisi par CODATU pour son douzième congrès correspond à un mode d'action qui ne prétend certainement pas être le seul, qui ne prétend certainement pas être la panacée, mais qui paraît avoir son utilité dans le domaine bien particulier des transports urbains : la Coopération Décentralisée, c'est à dire l'action que des collectivités de pays de type différent peuvent conduire de manière commune entre elles. Ce thème est un des défis pour les prochaines années.

En France, la coopération et l'action internationale dans la vie des collectivités occupent aujourd'hui une place croissante même si elle demeure encore trop souvent méconnue. Si la coopération décentralisée permet à la collectivité locale de faire preuve d'autonomie dans son rôle de conception et de mise en œuvre des politiques publiques locales, elle contribue aussi par des échanges d'expériences à enrichir les réflexions et les pratiques du développement local. Certes elle demeure encore un outil modeste, mais combien pertinent, de lutte contre la pauvreté, de promotion d'un développement durable et aussi de dialogue entre les peuples. Par l'ouverture au monde et aux cultures qu'elle permet, la coopération décentralisée contribue à la construction et à la diffusion d'une culture de paix. Sans développement il ne peut y avoir de paix durable, et sans paix, point de développement.

Les déplacements urbains sont devenus un enjeu prioritaire dans le monde d'aujourd'hui. En effet le besoin de mobilité des habitants de la planète ne cesse de se développer, car c'est un facteur de liberté et d'épanouissement individuel, d'accès au travail et également de développement économique dans chaque pays. Il est donc indispensable que chacun puisse avoir accès à des modes de déplacements commodes, aisés, sûrs et propres permettant de concilier mobilité et préservation de l'environnement, liberté et économie.

C'est pourquoi plus que jamais, l'investissement des deniers publics dans le cadre d'une coopération décentralisée dans le domaine des transports urbains, constitue un acte utile, un acte responsable, un acte solidaire. Mais la bonne volonté et la générosité ne suffisent pas. Il importe d'identifier les bonnes pratiques, de les développer et de les diffuser. C'est l'objet de cette conférence internationale, qui devrait permettre d'aller plus loin encore dans la réflexion d'abord et dans l'action ensuite et en parallèle.

Dans cette optique CODATU, qui n'a de sens, qui n'a de mission que dans la mesure où elle essaie d'engager à l'action, a décidé de publier un guide méthodologique de la coopération décentralisée en matière de déplacements urbains. CODATU espère donc devenir à l'avenir un vecteur de la solidarité internationale en poussant au développement de cette forme d'actions qu'est la coopération décentralisée en matière de déplacements urbains.

[Retour Menu](#)